
Séance du 24 octobre 2019

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le vingt quatre octobre, à dix-huit heures, le Comité consultatif du service public de géothermie s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Fresnes, sur la convocation de son Président, Monsieur Régis Oberhauser.

Etaient présents : M. Oberhauser, Président du comité ; Mme Huard, représentant la société SERMET ; M. Nogue et M. Ta, représentant la société Sofrège ; Mme Guin et Mme Cortesi représentant l'administration de la Ville ; M. Guérin (Les Hauts de Fresnes) ; M. Richard (La Fresnaie), M. Sanroma (Le Capricorne) ; M. Wegmann (Résidence La Ferme) ; Mme Cohen (Saint-Eloi) ; M. Carlier (Saint-Eloi) ; Mme Desjames (Saint-Eloi) ; M. Manat (Le Clos de la Garenne) ; M. Dupuis (Le Clos de la Garenne) ; M. Pedeilhez (Domaine de Cottinville) ; M. Bakkar (Le Clos de la Cerisaie) ; Mme Gumez (CCAS).

Monsieur le Président ouvre la séance à dix-huit heures

I. ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport d'activités Sofrège 2018
- Echanges et avis sur le rapport d'activités Sofrège 2018

II. INTRODUCTION

M. Oberhauser ouvre la séance à 18 h 00 et rappelle l'importance des réunions du Comité Consultatif du Service Public de Géothermie. Celles-ci permettent, en effet, de faire un bilan, de manière collective, sur le réseau de chaleur et son avenir à horizon 2030.

Mis en place pour associer les abonnés et les usagers à la conduite du service public, le CCSPG doit ainsi permettre l'évaluation de sa performance, tout en respectant les orientations fixées par la ville.

Au cours de cette assemblée, le rapport d'activités Sofrège 2018 sera présenté par Monsieur Ta, de la société Sofrège. A la fin de cette présentation un temps d'échange permettra de revenir sur les éléments exposés.

M. Oberhauser ajoute qu'une commission consultative du service public local (CCSPL) se tiendra le 8 novembre 2019. Il s'agit d'une instance obligatoire qui permettra au Conseil Municipal de statuer sur le rapport d'activités Sofrège 2018, sur la base de l'avis émis par la CCSPL. Le Comité Consultatif du Service Public de Géothermie réuni ce jour viendra, quant à lui, éclairer, par ses échanges, l'avis rendu par la CCSPL.

En préalable, M. Oberhauser présente M. Ta, désormais chargé d'affaires référent sur la Ville, qui a pris ses fonctions au sein de la société Sofrège en avril 2019, et qui exposera ce soir le rapport d'activité, bilan de l'exercice 2018.

III. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES SOFREGE 2017

Monsieur Ta, de la société Sofrège, propose un quizz, à travers l'application *Wooclap* à l'issue de l'exposé. Il annonce les différents points qui seront abordés durant la présentation du rapport d'activités Sofrège 2018. Un document spécifique est fourni en annexe.

IV. ECHANGES ET DECISIONS

1. ECHANGES SUR LA PRESENTATION

- **Sur les logements raccordés**

Sur la question des raccordements, M. Wegmann demande, au-delà des logements collectifs, ce qu'il en est des établissements publics.

Monsieur Nogue dresse la liste des bâtiments communaux non raccordés parmi lesquels :

- Le collège Francine Fromond ; qui reste une cible dès lors que des discussions sont en cours avec le Conseil Départemental pour le raccordement du bâtiment.
- L'école des Capucines ; qui est en cours d'analyse pour être raccordée.
- L'école Pasteur Roux
- Le Collège Charcot et son gymnase
- Le stade au nord de la Ville
- Le stade au sud de la Ville
- Le Centre Administratif
- La Salle Thellier

M. Oberhauser ajoute également que le gymnase Périquoi vient d'être rénové et raccordé. Il rappelle que ces perspectives de développement font partie du schéma directeur et des objectifs fixés, et affirme que la Commune a un devoir d'exemplarité dans la gestion de ses équipements publics.

- **Sur le prix moyen de la chaleur**

M. Oberhauser indique que le rapport d'activités Sofrège présenté, doit permettre de vérifier sa conformité quant aux deux grandes orientations, économique-sociale et environnementale, fixées par la Ville : la lutte contre la précarité énergétique et pollution en Ville.

Concernant la lutte contre précarité énergétique, M. Oberhauser précise que l'indicateur du coût moyen de la chaleur permet à l'Amorce de comparer, entre eux, les réseaux de chaleur à travers la France. Néanmoins, il souligne qu'il s'agit d'un indicateur peu pertinent et assez peu proche de la réalité des abonnés et des usagers, qui ne permet pas aux différentes copropriétés de la Ville de se comparer à ce prix moyen. Il met en évidence ici l'enjeu de transparence relatif à l'évolution du prix de la chaleur.

Mme Huard rappelle, à l'instar de M. Oberhauser, qu'il s'agit d'un indicateur compliqué à utiliser dès lors qu'il prend en compte un nombre important de paramètres dont il dépend, tels que la consommation ou non d'ECS, le type de bâtiment alimenté ou encore la rigueur climatique. En effet, au cours d'une année plus chaude, les consommations seront moindres et la facture moins élevée mais le prix de la chaleur pourra, quant à lui, être plus important. Il est donc à distinguer du montant de la facture.

M. Bakkar interroge la possibilité de personnaliser l'indicateur pour chacune des résidences. En effet, il constate qu'au Clos de la Cerisaie, la valeur moyenne est de 74€ le MWh, pour un indicateur moyen de 67€/MWh sur la Ville de Fresnes. M. Bakkar questionne ainsi cet écart alors même que la résidence a entrepris des efforts en matière d'isolation, notamment. Il rappelle l'enjeu de la police d'abonnement.

M. Oberhauser rappelle qu'un indicateur pertinent doit, en effet, permettre aux abonnés de se référer à celui-ci, et éventuellement de s'interroger sur les points d'amélioration qui pourraient être trouvés, sur le primaire comme sur le secondaire. Il met également en évidence l'importance d'un tel indicateur en vue, notamment, d'améliorer le taux d'EnR et rappelle, à ce titre, que le groupe de travail ministériel « chaleur et froid renouvelables » lancé par la Secrétaire d'Etat Emmanuelle Wargon, a défini 25 mesures afin d'atteindre les objectifs de la transition énergétique. L'une d'elles concerne les critères d'éligibilité à la TVA à 5,5% qui seront plus ambitieux pour les années à venir. Aussi, le seuil d'EnR permettant l'accès à la TVA réduite passera à 55% en 2025, et à 60% en 2030. M. Oberhauser indique ainsi que le prochain renouvellement des polices d'abonnement, sera l'occasion de discussions autour des consommations, mais fera également l'objet d'un accompagnement pour trouver les moyens qui devront résoudre un certain nombre de difficultés sur le primaire, comme sur le secondaire.

M. Oberhauser rappelle enfin que la supervision permettra, elle, d'obtenir des indicateurs plus pertinents et de répondre ainsi à l'enjeu de transparence évoqué.

- **Sur la supervision**

M. Bakkar demande quels sont les délais prévus pour la mise en place de la supervision, et affirme que des techniciens sont venus installer le système de transmission au sein de la Résidence du Clos de la Cerisaie, mais que depuis, les capteurs ont été retirés.

M. Nogue et M. Ta de la société Sofrège indiquent ne pas avoir d'informations à ce sujet mais s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour établir la supervision, au plus vite, au sein de la résidence.

M. Dubois demande si la supervision et les études hydrauliques auront un impact, en matière de coûts, sur les parts R1 et le R2.

M. Nogue rappelle que Sofrège dispose d'un compte de gros entretien et renouvellement qui lui permet de réaliser des travaux sans pour autant effectuer une hausse des tarifs. L'étude de faisabilité menée jusqu'alors en matière d'optimisation ne prévoit pas d'augmentation pour les abonnés. Si toutefois cela devait être le cas pour les années à venir, une discussion préalable avec la Ville permettra de juger de l'opportunité ou non de réaliser de tels travaux.

M. Oberhauser confirme que la Ville restera très attentive à maintenir un coût de la chaleur qui permette de répondre à l'enjeu de lutte contre la précarité énergétique. Il rappelle que les travaux d'optimisation doivent entrer dans le coût de la chaleur et que les abonnés et usagers participent aussi à la prise de décision.

M. Guérin demande que la supervision soit mise en place en 2020 sur la résidence des Hauts de Fresnes puisque Sofrège s'y était engagé pour 2019 dans le cadre d'une révision de contrat demandée par la copropriété.

M. Nogue répond qu'il sera préférable de prendre les mesures une fois le ravalement de façade effectué. Il indique également qu'une période d'observation, à l'aide de la supervision, sera nécessaire en vue de revoir la puissance souscrite. Il ajoute, enfin, qu'une régularisation de la facture pourra intervenir en fonction de la bonne puissance souscrite définie après ravalement.

- **Sur le schéma Directeur**

M. Wegmann interroge la possibilité d'élargir le réseau aux villes voisines.

M. Oberhauser répond qu'à travers le schéma directeur, il a été décidé dans un premier temps de se concentrer sur l'optimisation du réseau. Il rappelle toutefois que plusieurs pistes vont être étudiées avec Coriance et Sofrège sur les possibilités d'import et d'export de la chaleur et d'un nouveau doublet de géothermie, notamment. L'enjeu néanmoins pour la Ville reste d'obtenir les études hydrauliques et la supervision, en priorité.

- **Sur la rénovation énergétique des bâtiments**

M. Bakkar évoque la rénovation de trois grandes résidences à Fresnes ; celle du Clos de la Garenne, et de Toit et Joie, notamment. Il demande quel a été l'impact de ces rénovations énergétiques sur le réseau de chaleur.

M. Nogue indique que l'impact des rénovations sur la résidence Toit et Joie a davantage porté sur le gain de confort pour les habitants que sur la diminution des consommations ou de la puissance appelée.

M. Bakkar évoque également l'isolation du Clos de la Garenne et interroge son impact en matière de consommation.

M. Dupuis indique un scénario avec un gain sur les consommations de l'ordre de 30%. Toutefois, Madame Huard rappelle la difficulté à comparer deux bâtiments aussi différents que le Clos de la Garenne et le Clos de la Cerisaie, du fait notamment des matériaux utilisés, des années de construction de chacun, etc.

M. Guérin précise qu'il est important de faire la différence entre les économies théoriques annoncées par les cabinets spécialisés, à travers leurs rapports, et ce qui va être économisé réellement. Il précise que Les Hauts de Fresnes ont débuté un ravalement et que les calculs restent théoriques sur les consommations. Il indique qu'en matière de confort en revanche, l'impact est réel et non négligeable. Il ajoute la nécessité de diminuer l'abonnement une fois le ravalement effectué.

M. Oberhauser rappelle que, dès lors qu'un abonné souhaite entamer une démarche de rénovation énergétique de son bâtiment, ce dernier ne doit pas hésiter à solliciter Sofrège, tout en tenant la Ville au courant. Les élus de la Ville se mettent à leur disposition pour les Assemblées Générales ou les réunions d'informations. Il précise qu'il s'agit là d'un travail en commun qui nécessite un véritable dialogue entre les différents acteurs. Il rappelle la volonté de tendre à un raccordement à 100%, et réaffirme ainsi la nécessité de libérer de l'énergie en vue de travailler dans l'intérêt de chacun, et pour répondre aux orientations fixées. M. Oberhauser rappelle, pour conclure, que ce comité doit également servir au partage d'expérience entre les différents acteurs qui y prennent part.

2. AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES SOFREGE 2017

M. Oberhauser propose aux membres de l'assemblée d'émettre sur le rapport d'activités 2018 un avis favorable avec remarques : le délégataire doit d'atteindre un taux d'EnR de 60% (taux contractuel), et, pour ce faire, il doit poursuivre le travail sur l'optimisation, avec, notamment, la finalisation de la supervision.

→ **Sans objections, l'avis favorable avec remarques est adopté par les membres du Comité Consultatif du Service Public par Géothermie.**

3. MISE EN PLACE DU QUIZZ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Fait à Fresnes, le 22 novembre 2019



Le Président